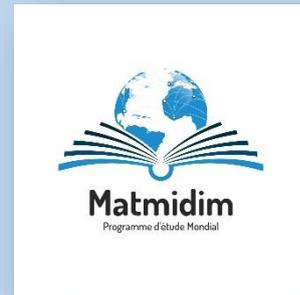


Résumé de la Souguia de Quantités pour les Birkot Hanéhénin



1. Source des Birkot Hanéhénin

Au début du sixième Perek de Brah'ot, la Guemarra traite de la source des Birkot Hanéhénin, en commençant par citer un Passouk de « Kodesh Hiloulim », mais après plusieurs contradictions, elle dit que c'est une Svava (une logique) qui implique qu'il est interdit de profiter de ce monde sans Brah'a. **Rachi** expliquant que cette Svava concerne l'obligation de remercier Hachem qui a créé ces aliments, ce qui signifie que cette logique concerne aussi bien les bénédictions d'avant consommation que celles d'après consommation.

Les Richonim ont en général expliqué que le Passouk rapporté au départ est en fait une Hasmah'ta, puisque seul le Birkat Hamazon est MinHatorah, les autres bénédictions de consommation étant Miderabanan.

Cependant le **Tsah'** explique comment on aurait pu admettre que ce Tana pense que les Brah'ot sont Minhatorah, et ce, malgré la Mishna sur Baal Kéri qui semble montrer que les Brah'ot sont Miderabanan.

Il rapporte aussi la Svava du Kessef Mishné concernant ce que Rabbi Akiva a dit qu'une Brah'a Richona est nécessaire même pour une consommation d'une quantité minimale. C'est une Gzerra de peur de finalement manger une quantité importante et ne pas pouvoir se rattraper rétroactivement. Cette Halah'a de Rabbi Akiva sera retenue pour la Halah'a par la majorité des Richonim.

Le **Rachach** explique autrement Rabbi Akiva : pour lui les Brah'ot d'après consommation sont toutes apprises du Passouk de « Véah'alta Vessavata Ouverah'ta », et donc « Kodesh Hilloulim » était nécessaire pour la Brah'a Richona seulement.

2. Les quantités

La Guemarra Brah'ot 38b rapporte que Rabi Yohanan faisait une Braha sur l'olive, mais seulement lorsqu'elle représentait une taille suffisante. **Tosfot** affirment qu'il ne s'agit que de la Brah'a Aharonah, car pour la Richona, même avec une quantité minimale on doit la prononcer. Pour cette affirmation ils s'appuient sur la Svava qu'il est interdit de profiter de ce monde sans Brah'a, or avec une petite quantité déjà on peut considérer qu'il y a un profit.



Le **Roch** rapporte que c'est aussi l'avis de **Rachi** dans une autre Guemarra de Souka. Il le prouve aussi d'une Guemarra **Yerouchalmi**.

3. Le Din de Biria

Tosfot rapportent un **Yerouchalmi** qui répond à la question de l'olive sur Rabi Yohahan, que même sans la quantité minimale il faut faire une Braha Aharona parce qu'elle a un Din de Biria.

Tosfot disent que c'est en contradiction avec le Babli qui n'a pas rapporté cette réponse.

Mais ils ramènent aussi l'avis du Richon **Rabénou Yossi** qui fait la distinction entre une olive consommée avec son noyau qui est considérée comme une Biria même d'après le Babli. Cette distinction est aussi rapportée par le **Rachba et le Rama**.

Le **Roch** fait une autre distinction : tout dépend si elle a été servie avec le noyau ou pas, peu importe si elle a été consommée sans l'olive. Mais il conclue qu'un Yéré Chamaïm ne mangera jamais une olive sans une quantité importante afin de s'exclure du doute. Le **Tour et le Choulh'an Aroukh** font la même conclusion en disant qu'il est bon de s'abstenir.

Quant à **Rabénou Yona**, il pense que d'après le Babli, contrairement au Yerouchalmi, une olive ne peut jamais être considérée comme une Biria car ce n'est pas le Dérekh de la manger avec le noyau, toutefois, tout autre fruit qui se mange entièrement sera considéré comme une Biria.